

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Christelle BRILAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Isabelle LACREUSE  
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 04/02/2026

M. Pascal CAILLE est nommé secrétaire de séance.

**N° : DELCM2026-02/08**

**OBJET : ACQUISITION FONCIERE A LA VALERE**

Monsieur Gilbert ARRIVE expose au Conseil municipal une problématique foncière existante au lieu-dit « La Valère », où plusieurs habitations sont actuellement desservies par des servitudes de passage privées, ne présentant pas le caractère d'une voie publique.

Dans un souci d'amélioration de la desserte des habitations concernées, de sécurisation juridique des accès et d'intérêt général, il est envisagé la création d'une voie de desserte communale.

Les propriétaires concernés se sont déclarés favorables à la cession à titre gratuit des emprises nécessaires à la commune, à savoir :

- une partie de la parcelle cadastrée section XT n°141 appartenant aux consorts MONNIER,
- la parcelle cadastrée section XT n°143 appartenant aux consorts MONNIER,
- une partie de la parcelle cadastrée section XT n°147 appartenant à M. et Mme Sébastien FRANCOIS.

En contrepartie de ces cessions, la commune s'engage à prendre en charge les frais liés à l'opération, notamment les frais de géomètre, les frais notariés ainsi que les travaux d'empierrement nécessaires à l'aménagement de la future voie.

Cette opération permettra la création d'une voie ouverte à la circulation publique, destinée à être intégrée au domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir à titre gratuit les parcelles et parties de parcelles susmentionnées,
- accepte la prise en charge par la commune des frais de géomètre, de notaire et des travaux d'empierrement,
- autorise Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- décide le classement de la future voie dans le domaine public communal après réalisation des travaux et régularisation foncière.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Pascal CAILLE

Le Maire  
Emilie DUPREY

